

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le trois octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

Présents Daniel GUERIN, Jacques BOURDEL, Jean-Jacques DERAINE, Alain LEBAS, Arnaud DOLLEY, Marie HUYGHE-BOULET, Marc PRIOULT, Corine BISSON, Laurence FRAS, Dominique BOUGLE, Cendrine TANQUERAY

Absent :

Absents excusés : Christophe MOSQUERON, Danine LASTELLE, Odile CHAZEL, Michel HODIERNE,

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Corinne BISSON

Le maire relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu mais demande que le détail de l'achat en centre bourg soit détaillé.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre.

Le prix d'acquisition du bien de Madame Praquin situé 1 Route des marais, se décompose comme suit : 55 000€ pour le bien + 5 000€ de frais de négociation + 2 000€ de frais et droits d'acte de vente.

INDEMNITES D'UN ELU

Mr Guérin fait un point sur les notes d'honoraires demandées par la société d'architecte chargée de réviser le POS et de le transformer en PLU. Il explique les divers problèmes rencontrés avec l'architecte. La société B2 n'ayant pas donné satisfaction un conseiller municipal, Mr Dolley, s'est chargé de faire le travail. Le conseil municipal souhaite indemniser le travail de cet élu.

En s'appuyant sur un article du chapitre X du « Statut de l'élus local » :

« Tous les autres frais des élus à l'occasion d'un mandat spécial peuvent également donner lieu à un remboursement, dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat, et qu'il peut en être justifié.»

Vote :

Le conseil municipal approuve.

Mr Dolley s'abstient

Révision du PLU

L'idée est de créer un espace réservé communal afin de permettre la circulation piétonne entre la rue de l'église, le lotissement de la route d'Amblie et le jardin du presbytère. Ceci implique une modification du PLU.

Mr Le Maire explique les diverses démarches à entreprendre.

Terrain Mabardi :

Vote pour mettre ce terrain en réserve public :

Le conseil municipal approuve à la majorité.

Mme Bouglé s'abstient.

Mr Dolley ne prend part au vote.

Chateau de Reviers, jardin Mme Laguerre et Grange et Terrain Bunouf

Vote pour mettre un emplacement réservé sur :

- Le château de Reviers et ses abords
- Le jardin de Mme Laguerre
- La grange et terrain Bunouf.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Circulation Grande Rue

Projet qui est très largement évoqué et discuté depuis de nombreuses années.

Mr le Maire souhaite travailler de pair avec Mr Landry, Maitre d'œuvre de la CDC, et la mettre dans le programme 2015.

Mr Le Maire propose de le rencontrer afin qu'il nous soumet des propositions d'aménagement de la grande rue mais aussi d'envisager de déplacer le trottoir coté Jurzak (à la sortie du rond-point D35) pour élargir le trottoir de l'autre côté qui est le seul utilisé. L'aménagement de la grande rue devenant très urgent (affaissement de la chaussée, circulation des véhicules à ralentir...), il est décidé de repousser les travaux dans la rue des coutures.

Informations et questions diverses

- *Les délégués au COPIL*

Personne ne souhaite se présenter

- *Participation au Téléthon*

Pas d'élus souhaitant s'impliquer dans cette action

Séance levée à 21h30